



Appels à projets et Appels à candidatures 2025

—
Webinaire
17 janvier 2025



Isabelle JOUANIN-PERIN

Directrice des Appels à Projets et des Expérimentations - DAPEX



CCCCA/BTTP



SOMMAIRE

- I** **QUELQUES CHIFFRES CLEFS**
- II** **APPELS A PROJETS - APPELS A CANDIDATURES 2025**
- III** **MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCES** au financement
- IV** **PROCESS DE SELECTION ET PLATEFORME** : rappel et évolutions
- V** **ACTUALITÉS DE LA DAPEX**



I. Quelques chiffres clefs



Chiffres clefs

343

Dossiers en cours au 09/01/2025

122

Dossiers lauréats 2024

45,5 M€

26

AàP

9,9 M€

75

AàC

7,9 M€

21

Investissement
innovant

27,7 M€

II. Appels à projets et Appels à candidatures 2025

THEMATIQUES APPEL A PROJETS ET ENVELOPPE BUDGETAIRE 2025

THÈME OUVERT

11 M€

Ouverture Annuelle

45 M€

QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Thème 1

Pédagogie de l'alternance entreprise formatrice, adaptation des outils pédagogiques, évolution des modalités d'apprentissage, individualisation / personnalisation des parcours, évolution des espaces de formation...)

Thème 2

Mission sociétale des CFA Santé et Sécurité au Travail, internationalisation des parcours, accueil publics allophones, accompagnement socioéducatif, sécurisation des parcours de formation des apprentis...)

Thème 3

Formation tout au long de la vie (modalités de certification, ouverture vers la Formation Professionnelle Continue, déploiement d'une offre de formation...)

PERFORMANCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES OF-A DU BTP

Thème 1

Engagement d'actions de développement durable et RSE

(biosourcé, décarbonation, rénovation énergétique, processus BIM, végétalisation, préservation des ressources...)

EXCELLENCE ET ATTRACTIVITÉ

Thème 1

Développement du sourcing des jeunes, public en reconversion et attractivité des métiers dans les territoires, stratégie marketing de l'offre, formation continue

THÈME LIBRE

INVESTISSEMENT INNOVANT

17 M€

Ouverture Annuelle
2025-2027

INVESTISSEMENT ÉNERGÉTIQUE : ESPACE FORMATION ET HÉBERGEMENT

17 M€

Ouverture Annuelle
2025-2027

Nouveau

THEMATIQUES APPEL A CANDIDATURES ET ENVELOPPE BUDGETAIRE 2025



10 M€

PERFORMANCE ET TRANSITION ENERGÉTIQUE DES OF.A DU BTP

Aide à la rédaction et présentation des projets en réponse aux appels à projets du CCCA-BTP

Aide à la finalisation des projets en vue de la diffusion gratuite des productions

Financement de l'audit de performance énergétique des bâtiments

Financement dans la mise en œuvre d'une démarche RSE : auto-diagnostic du niveau d'engagement RSE, élaboration d'une démarche RSE; accompagnement vers la labellisation ISO 26000)

Ouverture Annuelle

3 M€

EXCELLENCE ET ATTRACTIVITÉ

La Box Cap BTP avec l'API système interne CFA

1 2 3 PODIUM

Stratégie marketing de l'offre : analyse des besoins territoriaux et impacts de l'offre de formation, Alumni, TRE, Audit d'organisation commerciale, projet professionnel des jeunes, développement de la formation continue...)

Ouverture annuelle

3 M€

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

« Devenir Pro » : maitrise des ruptures et abandons

Mettre en place et promouvoir les sections à composantes européennes

Modulariser, développer les entrées et sorties permanentes des formations

Prépa Apprentissage

Ouverture annuelle

2 M€

Nouveau

Nouveau

Nouveau

Nouveau

Nouveau

Nouveau

DIVERSIFICATION DES ACTIONS DE FORMATION

BTP-BTP « Bien dans ta peau, Bien dans ton poste »

Ouverture annuelle

1 M€

Accompagnement au déploiement du titre professionnel « chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment » (CAREB)

Nouveau

PERFORMANCE INTERNE

Construire sa marque employeur

Ouverture annuelle

1 M€

Elaborer un nouveau modèle managérial

**Budget annuel AàP et AàC
2025
55 M€**

III. Modalités et conditions d'accès 2025

● Appels à projets VS. Appels à candidatures

APPELS À PROJETS (hors Inv innovant et Inv énergétique)

Je souhaite obtenir un cofinancement pour réaliser mon projet innovant, en lien avec une thématique proposée par le CCCA-BTP



Je peux être une structure autre qu'un organisme de formation mais j'ai un projet qui entre dans le développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage, et de la formation professionnelle continue dans les métiers du BTP



Je réalise mon projet en autonomie et je suis responsable de son exécution. Je m'engage à participer aux instances prévues par le CCCA-BTP pour le tenir informé de l'état d'avancement de mon projet et je participe à la valorisation prévue en fin de projet



APPELS À CANDIDATURES

Je souhaite être accompagné via un appui direct du CCCA-BTP, accompagné d'une subvention sur un sujet spécifique préalablement défini

Je suis un organisme de formation en apprentissage préparant aux métiers du BTP

Je sollicite l'accompagnement proposé en faisant acte de candidature. Si je suis sélectionné, je bénéficie de l'expertise du CCCA-BTP sur la thématique concernée avec une subvention pour m'aider dans le déploiement du dispositif poussé par les équipes.

Pour en savoir plus :

<https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/>



Synthèse des éléments fondamentaux des différents dispositifs

	Appels à Projets	Investissements innovants	Investissement énergétique : espace formation et hébergement	Appels Candidatures
Critères d'accès	<p>Toute structure est éligible au dépôt d'un ou plusieurs projets dans le cadre des appels à projets à la condition que le projet s'inscrive dans les missions du CCCA-BTP à savoir que le projet « concourt au développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage, et de la formation professionnelle continue dans les métiers des professions du bâtiment et des travaux publics » article L.6331-36 du Code du Travail.</p> <p>Dans l'hypothèse où le porteur de projet n'est pas lui-même un organisme de formation aux métiers du BTP, il est demandé que le projet soit expérimenté dans un organisme de formation aux métiers du BTP</p>	<p>Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un ou plusieurs projets dans le cadre de l'appel à projet « investissements innovants »</p> <p>Avec critères alternatifs 1/L'organisme de formation doit justifier d'un nombre minimal d'au-moins 50 jeunes en apprentissage et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4)</p> <p>2/L'organisme de formation doit démontrer que 75 % des apprentis préparant dans leur établissement une certification du bâtiment ou des travaux publics, ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du BTP.</p>		<p>Tout organisme de formation en apprentissage formant aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'une candidature dans le cadre des appels à candidatures du CCCA-BTP.</p>
L'obligation d'essaimage des productions et résultats des projets financés par le CCCA-BTP	X	X		NA
Pas de limite de budget projet	X	X		NA

Pour en savoir plus :

<https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/>



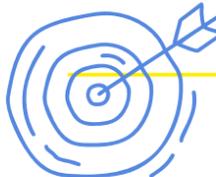
Synthèse des éléments fondamentaux des différents dispositifs

	Appels à Projets	Investissements innovants	Investissement énergétique : espace formation et hébergement	Appels Candidatures
Auto-financement/Co-financement	Obligation d'auto-financement du porteur de projet sans obligation de pourcentage minimal.	Les projets doivent démontrer un auto-financement et/ou co-financement à hauteur de 50 % du budget du projet ; Le co-financement ne peut provenir d'un OPCO.		NA
Si demande d'équipements et autres immobilisations dédiés au projet (matériel, agencement ...) : prise en charge maximum de 50 %	X	X		NA
Financement // au coût du projet = Taux d'intervention	80 % max	50 % max		NA
S'il y a sous-traitance dans un projet, prise en charge maximum de 30 % des dépenses et l'obligation de mise en place de modalités de transfert de compétences du prestataire vers le porteur de projet afin de pérenniser les projets. Ce pourcentage pourra être exceptionnellement augmenté sous réserve que le porteur de projets apporte des éléments d'argumentation concrète.	X	X		X

Pour en savoir plus :

<https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/>

● Dépenses éligibles et inéligibles à financement



DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les coûts de productions intellectuelles réalisées par le Bénéficiaire (par ex : études d'ingénierie, préparation, coordination, suivi, pilotage, etc...) ;
- Les coûts de sous-traitance liés à la production intellectuelle :
 - Ils ne doivent pas dépasser 30 % du budget du Projet et doivent être clairement mentionnés dans le budget proposé ;
 - Ce pourcentage pourra être exceptionnellement augmenté sous réserve que le porteur de projets apporte des éléments d'argumentation concrets dans le cadre de son dossier de réponse ; la Convention avec le prestataire choisi doit inclure la montée en compétences de l'équipe Projet interne.
- Les dépenses de personnel affectées au Projet
- Les coûts de campagne, de promotion ou de communication relatives au Projet, y compris événementielles
- Les coûts d'équipement et autres immobilisations dédiées au Projet (logiciels, matériels, agencements, etc.) dont la durée d'amortissement est supérieure à 3 ans (donc non pris en charge par les NPEC). Le montant des investissements (équipements et immobilisations) ne peut pas excéder plus de 50% du coût de ces dépenses.
- Les prestations annexes de type diagnostic et audit.
- Les prestations externalisées visant la montée en compétence des membres de l'équipe projet en lien avec la mise en œuvre du projet (formation du personnel aux outils ou techniques spécifiques), non pris en charge dans le cadre du plan de formation
- Les dépenses de fonctionnement spécifiques, strictement engagées pour la mise en œuvre du projet
- Les frais liés à la réalisation de l'attestation du commissaire aux comptes, ou de l'expert-comptable, spécifique au projet.
- Les coûts de réalisation et mise en forme marketée des productions et résultats des projets.



DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires.
- La participation aux frais généraux, les frais bancaires et toute dépense non spécifiquement engagée pour la réalisation du projet
- Les heures de face à face pédagogiques dont le financement est déjà assuré par le NPEC
- Les heures de formation du personnel dont la prise en charge est assurée dans le cadre du plan de formation
- Les dépenses déjà prises en charge par Constructys (pas de double financement CCCA-BTP et Constructys)
- Les investissements immobiliers liés à des constructions ou des entretiens d'immeubles,
- Les frais liés aux licences : hébergement et maintenance





● Dépenses éligibles et inéligibles à financement

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Pour les projets d'investissements innovant incluant du matériel pédagogique ou éducatif :

- Les investissements quelle que soit leur nature, autres que ceux résultant de procédés de construction, directement liés au projet pédagogique ou éducatif innovant, notamment les dépenses d'équipements et autres immobilisations dédiées au projet (logiciels, matériels, agencements etc...);
- Les coûts de prestations intellectuelles supportés par le Bénéficiaire (par ex : études d'ingénierie, préparation, coordination, suivi, pilotage, etc...); la sous-traitance liée aux prestations intellectuelles ne doit pas dépasser 30 % du budget du Projet et doivent être clairement mentionnés dans le budget proposé
- Les dépenses de campagnes, de promotion, ou de communication (y compris événementielles);
- Les dépenses d'équipements et autres immobilisations dédiées au projet (logiciels, matériels, agencements etc...).
- Les dépenses de personnel affectés au projet directement supportées par le porteur de projet. Elles doivent être clairement identifiées dans le fichier joint au cahier des charges ;
- Les coûts de réalisation et mise en forme marketée des productions et résultats des projets.

Pour les projets d'investissements innovants se rapportant à la phase de construction liée à un projet pédagogique ou éducatif innovant :

- Les coûts liés à la conception et à réalisation d'investissements résultant de procédés de constructions directement liés au projet pédagogique ou éducatif innovant retenu dans le cadre de l'appel à projets.
- Le procédé de construction recouvre la réalisation d'ouvrages fixes et pérennes, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface.
- Les coûts de prestations intellectuelles supportés par le Bénéficiaire (par ex : études d'ingénierie, préparation, coordination, suivi, pilotage, etc...); la sous-traitance liée aux prestations intellectuelle ne doit pas dépasser 30 % du budget du Projet et doivent être clairement mentionnés dans le budget proposé
- Les dépenses du personnel affectées au projet directement supportées par le Bénéficiaire ;
- Les coûts de campagne, de promotion ou de communication relatives au Projet, y compris événementielles ;
- Les coûts de réalisation et mise en forme marketée des productions et résultats des projets.



● Dépenses éligibles et inéligibles à financement



DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements immobiliers liés à des constructions ou des entretiens d'immeubles, l'acquisition de terrain
- Les investissements dont la durée d'amortissement est inférieure à 3 ans,
- Les dépenses couvertes par les NPEC.
- Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires.
- La contribution aux frais généraux, les frais bancaires et les intérêts financiers rattachés à un emprunt et toute charge non spécifique au projet
- Les heures de face à face pédagogiques dont le financement est déjà assuré par le NPEC
- Les heures de formation du personnel dont la prise en charge est assurée dans le cadre du plan de formation
- Les dépenses déjà prises en charge par Constructys ou tout autre OPCO





**IV – Processus de sélection
et de suivi de dossier
Structuration de la
plateforme**

EXHAUSTIVITÉ DU DOSSIER

Un dossier projet exhaustif nous permettra d'évaluer de manière approfondie la faisabilité, la viabilité et l'impact de votre projet.

Nous vous encourageons à accorder une attention particulière à cet aspect du processus de dépôt en veillant à inclure dans votre dossier tous les documents et annexes requis et soigneusement complétés.

Les annexes sont essentielles dans la compréhension approfondie de votre projet en apportant des éclaircissements notamment sur les aspects financiers..

PRÉCISION SUR LES RÉSULTATS ET PRODUCTIONS

Il est essentiel de nous fournir une liste complète des résultats et productions que vous envisagez de réaliser dans le cadre de votre projet.

Cette liste doit être détaillée et inclure une description claire de chaque production, ainsi que les échéances associées à leur réalisation.

Nous attendons également des informations sur la manière dont ces résultats seront mesurés et évalués, démontrant ainsi votre engagement envers la qualité et l'efficacité du projet présenté.

ANALYSE D'IMPACT CHIFFRÉE

Nous insistons sur l'importance de nous fournir des indicateurs d'impacts complets et étayés par des éléments contextualisés (point de départ et objectifs, évolution, argumentation)

Veiller à nous fournir des chiffres concrets sur des aspects tels que les retombées économiques, sociales, environnementales, et tout autre élément pertinent pour votre domaine d'intervention

Cette analyse d'impact constitue un élément clé dans notre processus d'évaluation car elle nous permet d'appréhender la portée réelle de votre projet et son potentiel à générer des impacts positifs.

ENGAGEMENT SUR LA VALORISATION ET L'ESSAIMAGE

Il est impératif de prévoir une démarche d'essaimage des productions réalisées dans le cadre du projet mené. L'essaimage permet de favoriser une plus grande appropriation des résultats par le public cible. Cf <https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/projets-realises>

Une étape incontournable de cette stratégie d'essaimage est notamment la participation obligatoire au tournage de valorisation organisé par le CCCA-BTP. Ainsi, les porteurs de projets contribuent à promouvoir l'innovation, à susciter l'intérêt des parties prenantes et à assurer la continuité des bénéfices de leur projet au-delà de sa réalisation.

Processus de sélection des projets



Porteur de projet

Dépôt
du dossier sur la
plateforme

*Demandes de précisions éventuelles à
apporter
sur demande du CCCA-BTP*

Réception
de la notification de
décision

Analyse de la
recevabilité et
l'éligibilité du
dossier

Analyse
financière du
porteur et du
budget du projet

Evaluation du
dossier si les
deux phases
d'analyse
précédentes sont
OK

Echanges en
commission de
présélection
pour les dossiers
posant questions

Décisions
DAPEX
présentation
des dossiers
en GTP

Présentation
d'un dossier
exhaustif en
GTP
pour avis
(favorable,
défavorable ou
report)

Passage du
dossier en
**Conseil
d'Administration
pour décision
finale**

CCCA-BTP

Les évolutions du processus de sélection

Phase de dépôt de dossier



- **Obligation de compléter à 100 %** toutes les informations et documents demandés dans **votre compte candidat** avant de pouvoir déposer un dossier (projet ou candidature)
- **A ce jour 861 comptes candidats ne sont pas à jour sur 928 comptes actifs**
- **Pour tous les projets supérieurs à 1 M€**, nécessité d'utiliser l'AàC Aide à la rédaction pour présenter un dossier structuré
- Avant de déposer un projet, il est impératif de consulter la page des projets réalisés <https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/projets-realises> pour vérifier qu'un projet n'a pas déjà été financé sur le sujet que vous voulez présenter.

Phase d'analyse

- **Une phase d'analyse financière du porteur, du budget du projet et du projet** a été créée avant l'ouverture des évaluations. Celles-ci ne seront ouvertes **qu'après le GO définitif** sur l'ensemble des éléments d'analyse. Les demandes de précision pourront être faites dès cette phase

Phase GTP

- **Présentation des dossiers complets et de qualité au GTP.** S'il reste des doutes ou des questions sans réponse sur un dossier, celui-ci ne sera pas présenté en GTP

Les évolutions du processus de suivi de projet et candidature

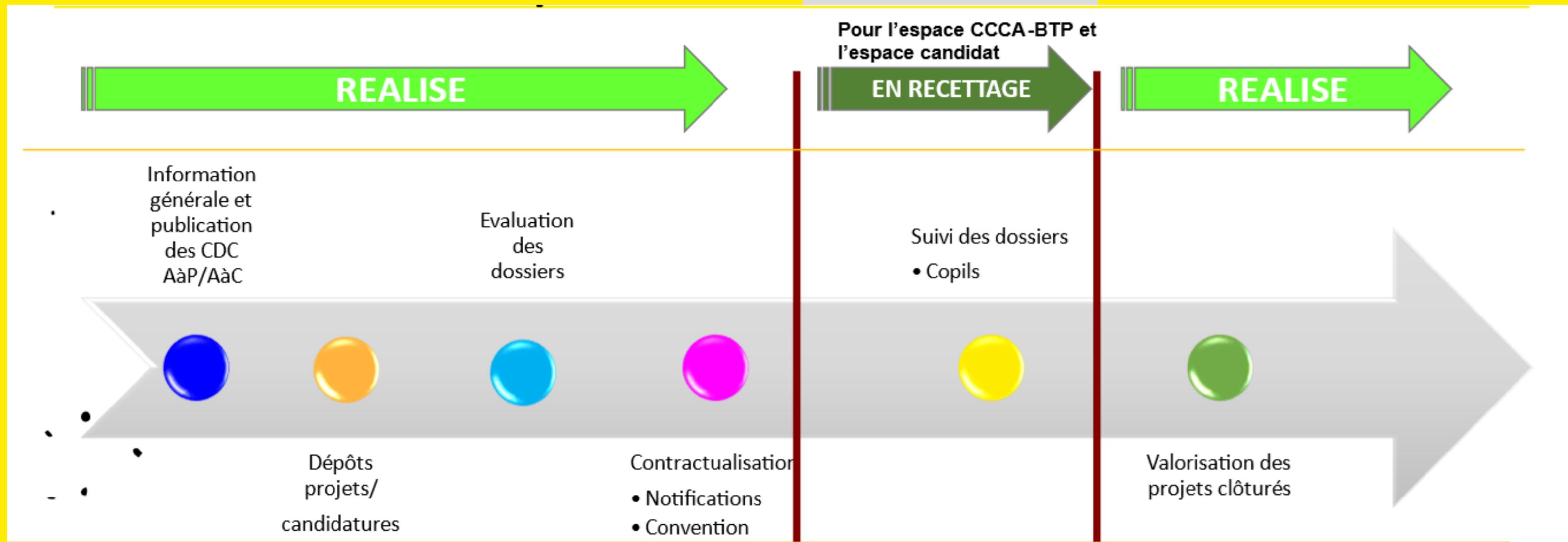
Phase de projet en cours ou en finalisation

- **Le CCCA-BTP est un financeur et à ce titre** il n'intervient pas dans la réalisation de votre projet, il a pour **objectif, par l'intermédiaire de sa Direction des Appels à Projets et Expérimentations de piloter les projets** afin de garantir que le projet voté en Conseil d'administration est réalisé dans les termes mentionnés dans la convention de subventionnement qui nous lie.
- **A l'initiative de la DAPEX, les Comités de pilotage** seront automatiquement prévus lors de la phase de cadrage et la phase de clôture du projet, le nombre de COPILS intermédiaires seront ajustés en fonction de l'importance du projet et du niveau de financement du CCCA-BTP

Phase de candidature en cours ou en finalisation

- **A l'initiative de la DAPEX, Il sera organisé dans la mesure du possible des Comités de pilotage centraux**, regroupant plusieurs candidats sur la même thématique d'AàC afin de faire bénéficier aux autres les expériences et démarches de mise en œuvre des dispositifs poussés par le CCCA-BTP.
- Bien entendu des points individuels seront organisés notamment pour le suivi financier des subventions.

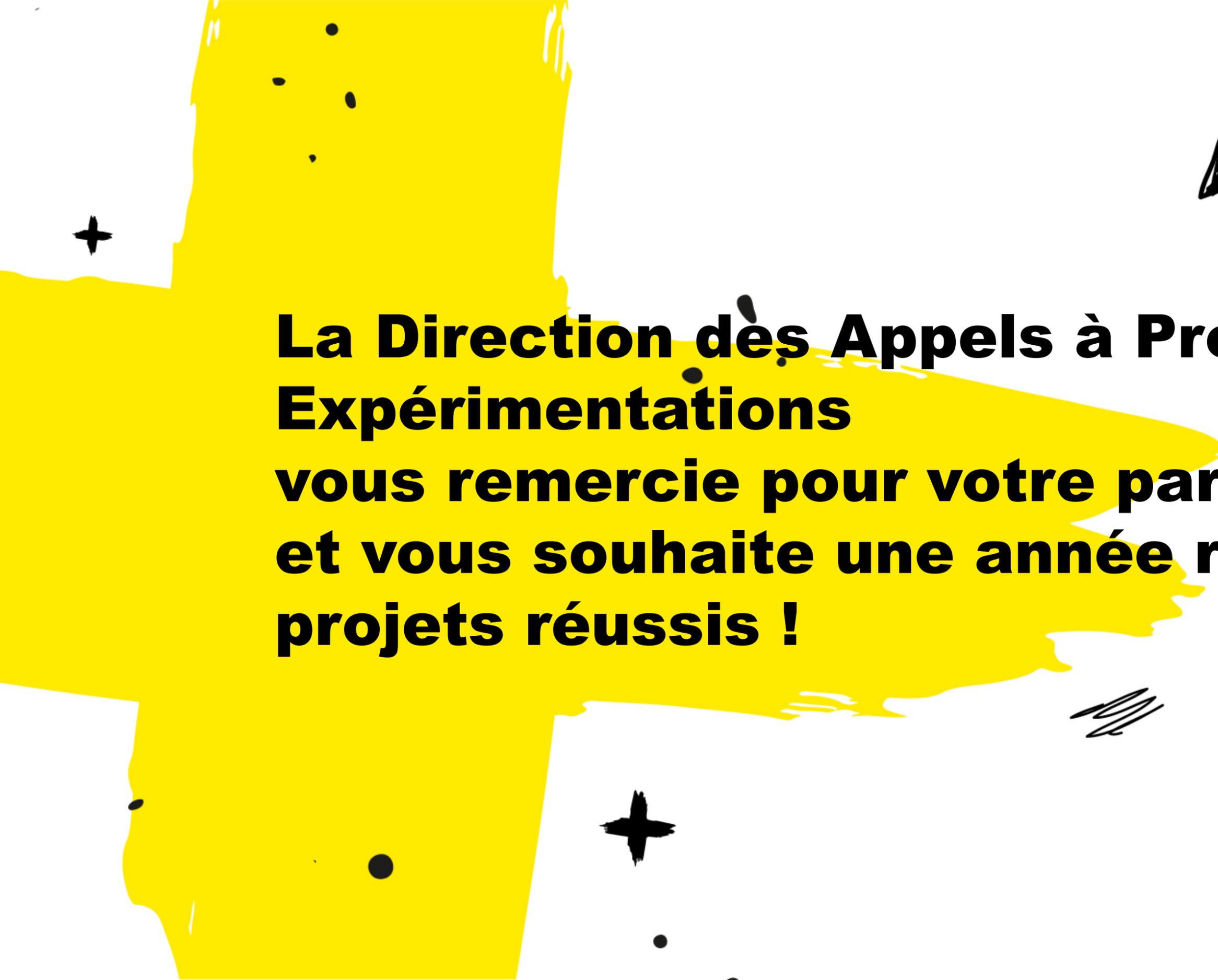
● La structuration de la plateforme



V – Principales actualités de la Direction des Appels à Projets et Expérimentations (DAPEX)

● Principales actualités de la Direction des Appels à Projets et Expérimentations

- Préparation du Tour de France auprès des bénéficiaires des subventions du CCCA-BTP (AàP et AàC)
- Elaboration d'une démarche de Retour sur Investissement des projets (AàP) ainsi qu'une démarche de ROI pour les dispositifs d'AàC
- Recrutement de trois collaborateurs
- Initiales du BTP le 11 mars avec les porteurs de projets !
- Trophées de l'innovation mise en avant des projets réalisés le 22 mai !
- Webinaire de présentation du nouvel AàP Investissement énergétique le 24 janvier à 11H
- Webinaire à prévoir pour présenter les nouveautés de la plateforme d'AàP
- Webinaire spécifique à l'essaimage et à la démarche ROI
- Actions de promotion des projets réalisés (webconférence, newsletter, rapport d'activité, cartographie des projets etc...)



**La Direction des Appels à Projets et
Expérimentations**

**vous remercie pour votre participation
et vous souhaite une année riche en
projets réussis !**



LES
APPELS À PROJETS
DU CCCA-BTP



CCCA/BTP

Pour plus d'informations,

appels-a-projets-cccabtp.fr

Hot line : 01.40.64.26.76

Du lundi au vendredi
09h-12h – 14h-17h